

Annexe à la délibération du 02 mai 2011

Tableau des indemnités de fonction des Maires et Adjoint

1/ Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser

	Taux maximal en % de l'indice 1015	Valeur de l'indemnité au 01/07/2010	Indemnité
Maire	43 %	1 634,63 €	1 634,63 €
Adjoint	16,50 %	627,24 €	X 6 adjoints = 3 763,44 €
Montant de l'enveloppe mensuelle indemnitaire à ne pas dépasser : 5 398,07 €			

2/ Indemnités votées par le Conseil Municipal

	Taux voté par le Conseil Municipal en % de l'indice 1015	Montant de l'indemnité au 01/07/2010
Maire	30,63 %	1 164,39 €
1 ^{er} Adjoint	13,83 %	525,74 €
2 ^{ème} Adjoint	13,83 %	525,74 €
3 ^{ème} Adjoint	13,83 %	525,74 €
4 ^{ème} Adjoint	13,83 %	525,74 €
5 ^{ème} Adjoint	13,83 %	525,74 €
6 ^{ème} Adjoint	13,83 %	525,74 €
TOTAL		525,74 X 6 adjoints = 3 154,44 €
Montant de l'enveloppe mensuelle indemnitaire à ne pas dépasser : 4318,83 €		